

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2024 à 18h

Présents : F de Magalhaes A Cros S Chadel D Salsac M Sadouni F Garlaschi
P Bauger J Chalier

Procurations : A Rolland à F de Magalhaes
M Pantel à A Cros

Absente : F Fontanier

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2023

Contre : 0 abstention : 2 pour : 8

Désignation du Secrétaire de séance

En l'absence de volontaire pour exercer la fonction de Secrétaire de séance, en vertu de L'article L 2121-15 du CGCT, a donc été désigné par le conseil municipal, à bulletin secret, le secrétaire de séance. F Garlaschi ayant obtenu le plus de voix a été désigné Secrétaire de séance. Refusant la fonction, il choisit de quitter la salle du Conseil suivi de M. Sadouni. Le conseiller municipal suivant ayant obtenu le plus de voix est Sonia Chadel qui a donc pris la fonction de Secrétaire de séance.

RIG

Vœux de la Municipalité à Ferrières puis à Lusclade avec la distribution des colis à nos aînés.

Reprise de voirie sur le bourg de Ferrières et sur le plateau (Lusclade, Labro...)

Réparation des toitures des églises de Ferrières et de Lusclade, et de l'ancienne école de Lusclade.

Fouilles préventives de l'INRAP dans l'église de St-Mary-le-Cros

La Commune fait partie des « Villages avenir » suite au vote du conseil municipal du 27 novembre 2023. Nous pourrions bénéficier d'un dispositif d'aides à l'ingénierie notamment.

Une réunion d'information organisée par Hautes Terres Communautés à Massiac sur l'avancement du PLUI a eu lieu. Une séance de travail sera prévue avec chaque commune « zonage » avant échange avec le Conseil municipal fin du semestre.

Rapport n°1 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales qui permet de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 53 619,72€.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

Rapport n°2 : Harmonisation des tarifs des chalets pour 2024.

Compte tenu de l'inflation (2,6% en 2024) et des coûts de l'énergie (+10% depuis février 2024), la tarification des chalets doit être majorée.

D'approuver l'augmentation de la location de nos chalets de +3€ à 68€ la nuitée (au lieu de 65€) soit 367,50€ la semaine et 672€ la quinzaine.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

Rapport n°3 : Modification du Règlement intérieur sur les chalets et le camping

D'intégrer dans le règlement intérieur l'interdiction de recharger des voitures électriques sur le réseau électrique de nos chalets et du camping municipal dans l'article 9 « Tenue et Aspect des Installations » du Règlement Intérieur.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

Rapport n°4 : Transfert de la compétence Eau/Assainissement

D'approuver le projet de structuration de la gestion pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement sur le territoire de Hautes Terres Communauté à compter du 1^{er} janvier 2026 tel que proposé.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

D'adhérer au syndicat existant de la Granjonne qui deviendrait supra-communautaire (situé sur plusieurs communes) et exercerait les compétences eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

Rapport n°5 : Approbation de l'assiette des coupes 2024 relevant du Régime Forestier

Il s'agit d'une coupe sur la parcelle déjà coupée en partie lors du précédent mandat sur Lusclade (330m³) et à Labro (380m³).

Il y aura ultérieurement une délibération complémentaire pour fixer les conditions d'exploitation.

D'accepter les coupes sur les parcelles 8 de Lusclade et 3 de Labro proposées pour l'année 2024 par l'ONF et les projets de replantation.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

Questions diverses

Une information a été donné par le maire sur nos commerces.

